



Nestadio Capital

Fonds d'Investissement de Bretagne



FIP NESTADIO
CAP 2012

FIP éligible à la réduction IR ou ISF

Rappel : Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.



FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ CONFORME À LA NOUVELLE LOI DE FINANCE

- **FIP éligible à la réduction IR ou ISF**
Investissement à 100% dans des PME régionales non cotées
Une durée de blocage des parts de 8 ans, prorogeables à 10 ans sur décision de la société de gestion (jusqu'au 31/12/2020 ou au 31/12/2022), et risque de perte en capital.
- **20 à 60% du Fonds est investi en obligations convertibles**
en actions de PME pour générer des revenus annuels potentiels
Dynamisme des territoires d'investissement :
Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse Normandie, Poitou-Charentes

RECHERCHE D'UN RENDEMENT OBLIGATAIRE



Le FIP Nestadio Cap 2012
investit principalement (jusqu'à 60% de son actif)
en obligations convertibles en actions de PME régionales

- **Un rendement annuel potentiel pour le Fonds**
L'obligation convertible est assimilée à une dette donnant lieu à un versement d'intérêts annuels. Déterminés contractuellement, ils procurent au Fonds une source de revenus annuels potentiels.
- **L'opportunité de convertir l'obligation en action**
Dès que la valeur des actions de la PME devient au moins équivalente au montant des remboursements des obligations et de la prime de conversion, l'option de conversion peut être actionnée dans l'optique de dégager plus de valeur à la sortie. Pour toute émission d'obligation, ni le paiement des intérêts, ni le remboursement du capital investi ne sont garantis car liés à la santé financière des sociétés.
- **Le solde du Fonds est investi en actions de PME régionales ou titres de capital, titres donnant accès au capital de sociétés cotées ou non cotées sur un marché français ou étranger, actions ou parts d'autres OPCVM cotés ou non cotés.**



Les FIP sont des Fonds dynamiques avec un risque de perte en capital.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DU FIP NESTADIO CAP 2012

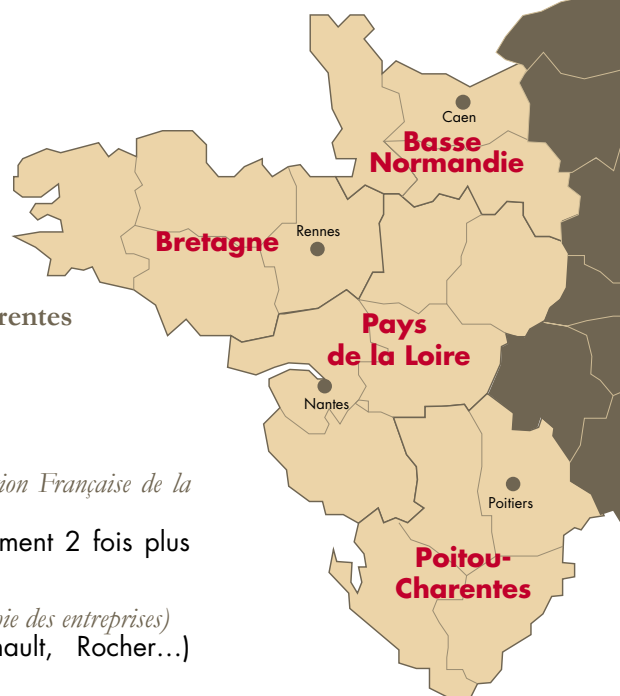
Un territoire d'entrepreneurs

Le FIP Nestadio Cap 2012 investit dans des PME dynamiques localisées dans 4 régions limitrophes : Bretagne, Basse Normandie, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes

Une zone d'investissement attractive

- **Ratio d'investissement très favorable** (source AFG, Association Française de la Gestion financière, 2010) entre le nombre de PME et le nombre de Fonds (potentiellement 2 fois plus d'entreprises par FIP que sur l'axe Paris/Lyon/Marseille)
- **Sérieux et dynamisme économique** (INSEE 2010, *démographie des entreprises*) avec des patrons d'industrie (Bolloré, Guillemot, Leclerc, Pinault, Rocher...) ayant un effet locomotive sur les entrepreneurs d'aujourd'hui
- **Territoire d'entrepreneurs** avec l'une des plus fortes croissances de PIB régional de ces dernières années
- **Territoire diversifié** combinant les opportunités des secteurs traditionnels, des innovations technologiques industrielles et de la croissance durable

Rappel : Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.



Stratégie d'investissement du FIP Nestadio Cap 2012

- **Des investissements dans des secteurs clés :**
Une partie des investissements du Fonds est allouée en priorité aux entreprises du secteur des clean tech (produits phytosanitaires naturels, énergies renouvelables, auto-partage de voitures ou électriques...). Les autres investissements pourront être dans tous les secteurs d'activités : traditionnels (logistique, agro-alimentaire, cosmétiques...), innovations technologiques (téléassistance, multimédias, fibres optiques...)
- **Des co-investissements pour partager les expériences et les expertises :**
Sofindi, Région Poitou-Charentes, Ouest Ventures, BJE, Armor Angels, Ouest Angels Capital, Octave, Logoden Participations...
- **L'accompagnement financier et stratégique de Nestadio Capital :**
réseau de co-investisseurs reconnus, assistance financière, présence au conseil d'administration ou au comité stratégique des PME, assistance au développement international...
- **Le suivi au jour le jour des participations :**
accompagnement et soutien déterminants pour la croissance des PME

Durée de blocage

La durée totale de blocage est de 8 ans minimum et peut être portée à 10 ans sur décision de la société de gestion. L'obligation fiscale de conservation n'étant que de 5 ans, nous nous réservons la possibilité de reverser les excédents de trésorerie des Fonds dès la 6e année. Les rachats avant 6 ans ne sont autorisés qu'en cas de force majeure (licenciement, décès, invalidité) sinon ils sont bloqués durant toute la durée de vie des Fonds soit au maximum jusqu'au 31/12/2020 pouvant aller jusqu'au 31/12/2022 sur décision de la société de gestion.

Caractéristiques du FIP Nestadio Cap 2012

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank désormais filiale à 100% de Royal Bank of Canada
- Valeur d'une part : 500 €
- Ticket d'entrée minimum : 500 €
- Date limite de souscription : 31 décembre 2012
- Durée de vie du Fonds : 8 ans (prorogable 2 ans) soit jusqu'au 31/12/2020 pouvant aller jusqu'au 31/12/2022
- Frais d'entrée / Frais de gestion annuels : TFAM 4,65% (TTC)
- Type d'investissement : capital amorçage, capital développement, capital transmission et capital risque
- Investissement dans les PME régionales : 100% du Fonds
- Intérêts annuels potentiels : 20 à 60% de l'actif du Fonds est investi en obligations convertibles en actions de PME.

Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agréée de frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS (1)	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TMFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie (2)	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (3)	4,00%	1,30%
Frais de constitution (4)	0,10%	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (5)	N/A	Néant
Frais de gestion indirects (6)	0,05%	Néant
TOTAL	4,65 % = valeur du TFAM-GD	1,80 % = valeur du TMFAM-D

(1) La politique de gestion de ces frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.

(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils peuvent être versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds.

(3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué administratif et financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur hors droits d'entrée pouvant aller de 0,50 % à 1,50 % du montant total des souscriptions droits d'entrée inclus.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.). Ils sont pris en charge par le Fonds sur une base forfaitaire.

(5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participants sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, de cession de titres et de suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés directement ou indirectement par les sociétés cibles; les frais de contentieux éventuels; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisition ou de vente effectuées par le Fonds et notamment des droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc.

(6) Conformément à la réglementation en vigueur, le taux de frais de gestion indirects annuel moyen maximum n'intègre pas les frais liés aux investissements du Fonds (droits d'entrée et frais de gestion) dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou dans des fonds d'investissement.

AVERTISSEMENT : « L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 à 10 ans, (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique «profil à risque» du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle. »

Contact relations souscripteurs:

MORGANE POSTOLLEC

Société de gestion des Fonds d'Investissement de Bretagne

Presqu'île de Nestadio ■ 56680 Plouhinec ■ Tél. : 02 97 36 66 74 ■ Mail : mpostollec@nestadio-capital.com

www.nestadio-capital.com